



Pour la formulation d'une plainte
en regard d'un service que l'élève
a reçu ou aurait dû recevoir,
vous pouvez consulter le règlement
sur le site de la Commission scolaire
René-Lévesque en suivant le lien suivant :

http://www.csrl.qc.ca/csrl/Traitement/Documents/Depliant_Protecteur_Eleve_2016-08-19.pdf

Benoît Lamarche, protecteur de l'élève (418 392-3221)
Denis Gauthier, secrétaire général (418 534-3003, poste 6008)